

# FORMATION

INSTITUT  
131

# MEDIATION INTER-ENTREPRISES

Qualiopi  
processus certifié

■ ■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :  
ACTIONS DE FORMATION



## Public concerné

Chefs d'entreprise, avocats, experts-comptables, responsables juridiques, responsables commerciaux et financiers de l'entreprise, magistrats honoraires, toutes personnes devant interagir avec des conflits, etc...

## Prérequis

Aucun prérequis n'est exigé

## Les objectifs

- Connaître la terminologie et les principes fondamentaux de la médiation
- Connaître le cadre juridique et judiciaire de la médiation
- Identifier les enjeux, les avantages et les objectifs d'une médiation
- Maîtriser les techniques et les outils de la médiation
- Maîtriser le processus de la médiation

## Compétences générales visées

- Analyser la situation conflictuelle
- Préparer et gérer l'entretien de médiation
- Mettre en place le processus permettant de prévenir et gérer les situations conflictuelles

## Secteurs d'activités dans lesquels s'exerce la médiation

Tous secteurs d'activités

## Coût de la formation

Le tarif est de 3800 € H.T. (soit 4560 € T.T.C.) pour les 56h de formation

## La durée

56 heures, soit 7 journées de 8 heures

## Voies d'accès

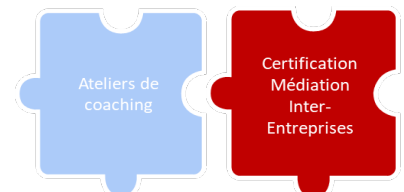
- Formation continue
- Candidature libre

## Méthode

- Mise en situation, jeux de rôles, exposés et interventions interactives
- 75% du temps de la formation est consacré aux exercices pratiques

## Et après ?

- Vous pouvez approfondir chaque compétence avec des ateliers
- Pour celles et ceux qui souhaitent aller plus loin, vous avez la possibilité de compléter votre parcours en passant l'examen de certification CMAP-ESCP Business School. N'hésitez pas à nous demander le programme détaillé



## Informations et correspondances

[Lien vers la page Mon Compte Formation \(CPF\)](#)

[Descriptif de la Formation sur France compétences \(N° de fiche : RS1930\)](#)

# MÉDIATION INTER-ENTREPRISES

\* Proposition d'ateliers pour aller plus loin sur les acquis de chaque journée.

## Jour 1

### Présentation de la formation

- Tour de table des participants
- Comprendre la structure de la relation à deux et le passage à la relation à trois

### L'entreprise et le conflit : une relation complexe

- Panorama des Modes Alternatifs de Règlement des Différends
- Proposer la médiation
- Mots clés et outils

## Jour 2

### L'étape 2 - Récit initial - le Quoi ?

- Ecouter - Reformuler - Questionner
- Les outils et les techniques



## Jour 3

### L'étape 3 - le Pourquoi ?

- Rechercher et comprendre les enjeux et les urgences
- Rechercher les caractéristiques des solutions de rechange
- Gérer les apartés

## Jour 4

### Les étapes 4 & 5 - Comment et comment finalement ?

- Recherche de solutions
- Obstacles et freins pour un accord
- Leviers de la créativité



## Jour 5

### Retour d'Expérience : Pourquoi la médiation inter-entreprises ?

- La médiation vue de l'entreprise

### Assimiler la pratique de la médiation et consolider sa personnalité de médiateur - Entraînements

- Mises en situations des candidats, par groupe de 3 (parties et médiateur) dans 3 jeux de rôle répartis dans la journée
- Les entraînements sont encadrés par des médiateurs agréés du CMAP-Institut 131, qui proposent à chaque participant un débriefing personnalisé



## Jour 6

### Intégrer le droit dans la médiation

- Comment intégrer l'avocat dans le processus de médiation
- Forme juridique de l'accord

### Adopter une éthique de médiateur

- Mise en situation par des cas pratiques



## Jour 7

### La bonne posture du médiateur

- Synthèse, enchaînement des 5 étapes
- Exercices pratiques



Clôture et conclusions

# MÉDIATION INTER-ENTREPRISES

## Dates souhaitées

- 19, 20, 27 janvier et 3, 9, 10 et 17 février 2023  
 25, 26 mai et 8, 9, 16, 23 et 30 juin 2023  
 14, 15, 22, 29 septembre et 6, 13 et 20 octobre 2023  
 16, 17, 24 novembre et 1, 8, 14 et 15 décembre 2023



Civilité \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance \_\_ / \_\_ / \_\_ à \_\_\_\_\_

Société \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

Adresse de facturation  Professionnelle  Personnelle

\_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Courriel (contact inscription) \_\_\_\_\_

Courriel participant (si différent ) \_\_\_\_\_

Comment avez-vous connu notre formation ? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Le tarif est de 3800 € HT (soit 4560 € TTC) pour les 56h de formation.

Je règle par :

- Chèque bancaire à l'ordre du CMAP  
 Virement bancaire  
 BNP PARIBAS Grande Armée  
 IBAN : FR 76 3000 4008 1300  
 0104 6941 451  
 BIC : BNPAFRPPG  
 Mon Compte Formation (CPF)  
 Autre (merci de préciser)  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 Je souhaite prendre le forfait repas facultatif au prix de 245 euros TTC pour les 7 journées.

Les informations recueillies dans le cadre du présent bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement informatique par le CMAP-Institut 131 à des fins de gestion des relations avec ses clients et prospects.

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier au CMAP-Institut 131, 39 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris ou par mail à institut131@cmmap.fr ou par téléphone au 01 44 95 11 40.

\* Tarif soumis à modification. Le tarif applicable sera celui en vigueur au jour de la facturation par le CMAP-Institut 131 .

- J'ai bien pris connaissance [des conditions générales](#) et compris la nature de mon engagement.  
 J'accepte la publication d'une photo de groupe sur les réseaux sociaux du CMAP-Institut 131  
 J'accepte la diffusion de mon adresse email aux participants du groupe de formation.

Cachet de l'entreprise  
date et signature

pour le CMAP - Institut 131  
date et signature

# MÉDIATION INTER-ENTREPRISES

## Inscriptions

Les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée et sont acceptées dans la limite des places disponibles et dans les conditions du présent bulletin d'inscription.

Les inscriptions ne sont enregistrées que lors du versement de 50 % du prix de la formation, accompagné du bulletin y afférent dûment complété.

Cette somme ne sera ni remboursée ni reportée sur une session ultérieure si l'inscrit, pour quelque raison que ce soit, ne peut participer à une, plusieurs ou à la totalité des séances de la session de formation.

Cette somme sera reportée sur une autre session si, malgré tous ses efforts, le CMAP-Institut 131 était contraint exceptionnellement d'annuler ou reporter la session ou certaines des séances prévues.

Les frais d'inscription comprennent outre les formations, les pause-café et la documentation dématérialisée.

Le solde doit être réglé au plus tard 15 jours avant le début de la session de formation, l'inscription ne sera confirmée qu'à réception de la totalité du solde dans le délai indiqué.

## Annulations

Les annulations peuvent être faites par téléphone si elles sont confirmées par écrit le même jour. Elles doivent parvenir au CMAP-Institut 131 au plus tard 30 jours avant le début de la session de formation.

A défaut de règlement du solde ou d'annulation dans les délais sus-indiqués, vous ne serez pas inscrit, le montant perçu par le CMAP-Institut 131 lui restera acquis à titre d'indemnité forfaitaire et vous serez immédiatement redevable du solde s'il n'a pas été réglé.

## Organisme financeur

En cas de financement par un organisme financeur, l'entreprise s'engage à fournir l'accord de prise en charge au plus tard le premier jour de la formation. Dans le cas contraire, l'entreprise sera facturée selon les conditions mentionnées précédemment en lieu et place de l'organisme financeur. En cas d'absence, les jours non pris en charge par l'organisme financeur seront facturés à l'entreprise.

## Agrément

La participation à une formation ne constitue en aucun cas un engagement du CMAP-Institut 131 à l'obtention ou la délivrance d'un agrément ou d'une certification.

## Contestation

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, les tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige. Seule la loi française est applicable.

## Tarif applicable

Tout tarif indiqué sur les bulletins d'inscription peut être soumis à modification. Le tarif applicable sera celui en vigueur au jour de la facturation par le CMAP-Institut 131.